

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024 06

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 14 mars 2024

En exercice : 11
 Nombre de membres présents : 11
 Qui ont pris part à la délibération : 11
 Nombre de procuration : 0
 Votes pour : 11
 Vote contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÈS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Etait excusé :

Etait absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : SOUBIES Sébastien.

Date de convocation :

8 Mars 2024

Date d'affichage :

8 Mars 2024

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 212 026.02€
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A) Résultat de l'exercice	+ 51 273.10
B) résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif	+160 752.92
C) Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 212 026.02
D) Solde d'exécution d'investissement	+ 32 042.04
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	- 8 644.00
F) Besoin de financement (= D+E)	0.00
AFFECTATION = C	+ 212 026.02
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00
2) Report en fonctionnement au 002 (budget 2023)	+ 212 026.02

POUR : 11	CONTRE :	ABSTENTION :	PROCURATION :
-----------	----------	--------------	---------------

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

SOUBIES Sébastien
 Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
 Maire de Gabre




Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 14 mars 2024 et publiée le 14 mars 2024